

**CREATION D'UN CAMPUS
AVENANT n°2**

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du Groupe "Grasse à Tous-Ensemble et Autrement"

Notre groupe avait émis des réserves sur le choix -jamais débattu en commission- de construire ce campus à l'emplacement de l'ancien Palais de Justice.

Nous avons quelques solides raisons.

Nous ne reviendrons pas sur nos interventions à ce sujet.

Mais, cette délibération et cet avenant présentent des coûts supplémentaires pour un total de 1,2 million €:

- 300 000 € dus à "l'envolée du prix des matériaux et des énergies ",
- 290 000 € dus "aux aléas de chantiers importants",
- 330 000 € dus à deux défaillances d'entreprises et à des surcoûts,
- 190 000 € pour des "des adaptations fonctionnelles non prévues"
- 90 000 € du fait des recherches et travaux complémentaires découlant d'un recours gracieux contre le Permis de Construire.

Evidemment, ces surcoûts qui sont toujours provisoires, ne seront pas supportés directement par le Budget de la Ville.

Ils le seront par le Budget de l'Agglomération. C'est à dire essentiellement encore par le contribuable grassois.